

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 21 FEVRIER 2022

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, BONICKI Jean-René, MATTIO Patrick, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, IERVASI Catherine, BERTHET Bernadette, COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia, LETT Philippe, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Représentés : AUBOURG Mélanie qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à CONSTANS Juanita, ROCH Valérie qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, BOUCHET François-Xavier qui donne pouvoir à BRAND Eric, CASONI Sébastien qui donne pouvoir à DOLDO Dominique.

Excusés : MM TISSOT Jean-Paul et BOUVARD Gilles

Secrétaire de séance : Mme BOLCHOFF Marine

* * *

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DOLDO, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

Pris connaissance de la décision du maire n°2022-01 relative au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises SUPERARCHITECTURE – OPUS INGENIERE - ESOLE – pour les travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du terrain de football de Veige.

Approuvé l'avenant n° 2 au lot 14 « Sols souples » du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 2 070,00 € HT.

Approuvé l'avenant n°4 au lot 16 Electricité / courants du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 678,96 € HT

Constaté le déclassement de fait de la partie de l'emprise du chemin du Canada matérialisée sous les numéros B 3390, 3391 et 3392 et **décidé** de céder lesdites parcelles constituant un délaissé de voirie à Monsieur Jérôme DUMOT, et **décidé** d'acquérir par voie d'échange les parcelles B 3386 et B 3387.

Décidé d'acquérir les parcelles B n° 3396, 3400 et 3401 au prix de 1 € symbolique

Décidé d'abroger l'article 5-3 du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail approuvé par le conseil municipal le 29 octobre 2001 à la demande des services de l'Etat.

Monsieur le Maire a ensuite donné les informations diverses suivantes :

- L'ouverture d'une nouvelle classe à l'école élémentaire à la rentrée des classes de septembre 2022
- L'envoi d'un courrier de soutien de la commune au directeur de l'école et à l'équipe enseignante

- La dématérialisation de la procédure de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Les travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public de la rue de la Fontaine par des lampes LED qui permettra de réduire la consommation énergétique
- Le point sur les travaux en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00

Fait à AMANCY le 25 février 2022

Le Maire,

Dominique DOLDO